

TERMES DE REFERENCE

**DIXIEME ATELIER DU GROUPE DE TRAVAIL DE SUIVI DE LA MISE EN
ŒUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION (CNULD) DE LA COMIFAC (GTCCD)**

Contexte et justification

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) est un instrument qui traite de la désertification définie comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines » et des moyens de lutte adaptée : « mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un développement durable et qui visent à : prévenir et/ou réduire la dégradation des terres, remettre en état les terres partiellement dégradées, et restaurer les terres désertifiées ». Vingt-six ans après son entrée en vigueur, elle bénéficie d'une adhésion universelle et l'on reconnaît de plus en plus qu'elle peut contribuer sur le long terme à la réalisation du développement durable et à la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale. 197 pays ont ratifié/adhéré/accepté/approuvé cette Convention y compris tous les pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Force est de constater, au bout de ces vingt-six années, que certains facteurs ont fait obstacle à une application optimale de la Convention, aux premiers rangs desquels on citera l'insuffisance des financements qui lui ont été consacrés au regard de ceux dont ont bénéficié les deux autres conventions adoptées à Rio, la faiblesse de ses fondements scientifiques, le manque de plaidoyer et de sensibilisation des divers groupes d'intérêts, l'existence de lacunes d'ordre institutionnel et la difficulté des Parties à accorder leurs points de vue.

En vue de coordonner et de suivre la mise en œuvre de cette Convention en Afrique centrale, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, depuis octobre 2008, a mis en place un groupe technique de travail dénommé : Groupe de Travail de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification en Afrique Centrale en abrégé GTCCD. Cette entité est composée des représentants des :

- Centres de liaison du PASR/LCD-AC (COMIFAC, CEEAC) ;
- Chefs de file thématiques du PASR/LCD-AC (Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques d'Afrique Centrale (CEBEVIRHA), Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), Agence Intergouvernementale de Développement de l'Information Environnementale (ADIE), Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC) ;
- Points Focaux Nationaux de la CCD des pays membres de la COMIFAC ;
- Coordinateurs Nationaux de la COMIFAC du Tchad, Burundi, Rwanda ; et
- Représentants des partenaires au développement.

La Conférence des Parties (CdP) qui est l'organe suprême de la Convention examine périodiquement sa mise en œuvre. L'une de ses principales fonctions est d'examiner les rapports présentés par les Parties sur la manière dont elles remplissent leurs engagements. A ce jour, la CdP a tenu quatorze (14) sessions.

Les Parties à la CNULD sont actuellement mobilisées pour la préparation de la quinzième session qui se tiendra du 9 au 20 mai 2022 à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Le thème de la COP15, « Terre. La vie. Héritage : de la rareté à la prospérité », est un appel à l'action pour s'assurer que la terre, la bouée de sauvetage sur cette planète, continue de profiter aux générations présentes et futures.

La COP15 réunira des dirigeants de gouvernements, du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes clés du monde entier pour faire progresser la future gestion durable de l'un de nos biens les plus précieux : la terre.

La terre est le fondement d'une société saine et productive, et la COP15 explorera les liens entre la terre et d'autres questions clés de durabilité. Ces questions seront discutées lors du segment de haut niveau, y compris un sommet des chefs d'État, des tables rondes de haut niveau et des sessions de dialogue interactif, ainsi que de nombreux autres événements spéciaux et parallèles.

La COP 15 est un moment clé dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Il s'appuiera sur les conclusions de la deuxième édition des Perspectives foncières mondiales et offrira une réponse concrète aux défis interconnectés de la dégradation des terres, du changement climatique et de la perte de biodiversité alors que nous entrons dans la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

La sécheresse, la restauration des terres et les catalyseurs connexes tels que les droits fonciers, l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes figurent parmi les principaux points à l'ordre du jour de la Conférence. Grâce à ses décisions adoptées par les 197 Parties à la CNULCD, la COP15 devrait galvaniser des solutions durables pour la restauration des terres et la résilience à la sécheresse, en mettant fortement l'accent sur l'utilisation des terres à l'épreuve du temps.

C'est dans ce contexte que, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) organise avec l'appui financier et technique du CIFOR à travers le Projet RIOFAC, la dixième réunion du Groupe de Travail de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification en Afrique Centrale (GTCCD) du 11 au 13 avril 2022 à N'Djamena en République du Tchad.

2. Objectifs de l'atelier

Globalement, la réunion vise à adopter les positions communes sur les enjeux de la quinzième session de la conférence des parties (CdP15).

Spécifiquement, il s'agira :

- de passer en revue les différents points de l'ordre du jour de la CdP15 et identifier les thématiques pertinentes pour l'Afrique centrale ;
- d'adopter un document de positions communes des pays de l'espace COMIFAC sur les thématiques clés de la CdP15 ;
- de faire le point sur l'état de préparation des délégations au niveau national (composition des délégations, aspects logistiques, etc.) ;
- de concevoir un cadre d'intervention lors de la CdP15 ;
- d'adopter la feuille de route 2022 du GT CCD.

3. Résultats attendus

Les principaux résultats escomptés au terme de cet atelier sont les suivants :

- un document de positions communes des pays de l'espace COMIFAC par rapport aux différents points inscrits à l'ordre du jour de la CdP15 est adopté;
- le point sur l'état de préparation au niveau national de cette réunion est fait et les aspects logistiques sont discutés ;
- un cadre d'intervention des experts de l'espace COMIFAC à la CdP15 est adopté ;
- la feuille de route 2022 du GTCCD est adoptée.

4. Lieu et durée de l'atelier

Le dixième atelier du GTCCD se tiendra à N'Djamena en République du Tchad du 11 au 13 avril 2022.

5. Méthodologie

La réunion se déroulera en séance plénière et en sous-groupe de travail. La séance plénière servira aux exposés et débats.

6. Participants

Tous les membres du GTCCD et Partenaires au développement.

7. Gestion de la réunion

La gestion de la dixième réunion du GTCCD sera assurée par un bureau composé ainsi qu'il suit :

- Président : Tchad,
- Vice-Président : Cameroun
- Rapporteur 1 : Burundi
- Rapporteur 2 : RDC

Le secrétariat sera assuré par la Coordination Nationale du Tchad.

8. Documents de travail

- TDR de l'atelier ;
- Agenda provisoire de l'atelier ;
- les documents de la COP 15.